

# FRANCOPHONIE ET DEVELOPPEMENT

PROFESSEUR FERNAND TEXIER, RECTEUR DE L'UNIVERSITE SENGHOR  
JEUDI, 19 MARS 2009

## Francophonie et Développement :

Depuis l'origine, Francophonie et Développement vont de pair, car la Francophonie a été construite, par des hommes et des femmes d'horizons économiques et culturels très divers, évoluant dans des contextes politiques et sociaux multiples.

La Francophonie se veut être un espace de liberté, de culture, de communication et de solidarité multilingue ; le français pouvant cohabiter avec les autres langues nationales ou régionales. L'idée de diversité culturelle qui, selon moi, est indissociable de l'idée de développement, correspond à la mission politique, diplomatique et culturelle que s'est fixée la Francophonie, faire de l'espace Francophone un espace d'échanges et de dialogue.

*« La Francophonie est le fruit de l'histoire, une richesse culturelle pour tous les continents, un atout considérable pour la Mondialisation »* Dominique Wolton.

En effet, la Francophonie propose un modèle de mondialisation humaniste qui respecte les identités de chacun.

Aujourd'hui, 70 pays dont 14 en qualité d'observateur, répartis sur les cinq continents, adhèrent à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Mais la Francophonie avec un grand F ne s'est pas faite en un jour, la Francophonie institutionnelle est encore une jeune dame de 39 ans. Avant de voir le jour l'idée de Francophonie a mis un siècle pour mûrir, comme nous allons le voir maintenant.

## Un peu d'histoire :

### \* Histoire d'un mot :

Le terme francophonie apparaît pour la 1<sup>ère</sup> fois vers 1880, sous la plume d'un géographe français Onésime Reclus. Sous ce terme, il entend « tous ceux qui sont ou semblent être destinés à parler français ».

Toutefois le mot ne fait pas carrière, il renaît véritablement en 1962 dans le n° 311 de la revue « Esprit » dans lequel notre éponyme Léopold Sédar Senghor y fonde le concept moderne « *la Francophonie, c'est cet humanisme*

*intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire ».*

L'idée de regrouper les pays francophones est liée au départ à la décolonisation et voulue par des responsables ayant mené leur pays à l'Indépendance : Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba et Norodom Sihanouk auxquels il convient d'ajouter Charles Helou. Ils en conçoivent la possibilité à partir du discours de C. de Gaulle à Brazzaville en 1944, dans lequel il évoque la « Future gestion de leurs propres affaires ».

Avant d'arriver à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) que nous connaissons aujourd'hui, il y a eu de nombreuses étapes et la création des diverses organisations tant gouvernementales que non gouvernementales.

## Diapo 2

1960 : 15 pays créent le CONFEMEN dont le secrétariat est depuis implanté à Dakar.

1961 : Création de l'OCAM (Organisation Commune Africaine et Malgache). Lors du sommet de l'OCAM en 1966, Senghor propose la constitution d'une communauté spirituelle de nations qui emploient le français.

1961 : fondation à Montréal de l'Aupelf devenue AUF.

1969 : 1<sup>ère</sup> conférence intergouvernementale des états francophones à Niamey.

1969 : A Paris, en décembre naît le CONFESJES dont le siège est également à Dakar.

En mars 1970 : **21 pays signent** la Charte créant l'ACCT (agence de coopération culturelle et technique) qui deviendra l'AIF (agence intergouvernementale de la francophonie) puis l'OIF.

1979 : Création de l'AIMF.

1984 : Création de TV5.

1989 : Création de l'Université Senghor.

2005 : L'OIF est créée officiellement à Antananarivo.

Le 20 mars est Journée internationale de la Francophonie.

### Les sommets de la Francophonie :

Réclamés depuis longtemps par les pères fondateurs, les sommets sont rendus possibles par le règlement, entre la France et le Canada, de la

question de la représentation du Québec. Les négociations aboutissent au milieu des années 1980 : l'adhésion à la Francophonie ne sera pas seulement le fait d'États, mais également de gouvernements.

Grands rendez-vous solennels, au cours desquels sont prises les décisions stratégiques et approuvés les programmes d'action, les sommets (organisés en principe tous les deux ans) traduisent la montée en puissance de l'institution.

L'article 3 de la Charte de la francophonie désigne ainsi l'objectif et le sens de ces rencontres au plus haut niveau : « Instance suprême de la francophonie, le sommet définit les grandes orientations politiques et confirme les grandes lignes de la coopération pour les années à venir, de manière à assurer son rayonnement dans le monde et à en satisfaire les objectifs ». Le premier de ces sommets a eu lieu sur le territoire français, dans le prestigieux site de Versailles, en 1986, **avec quarante-deux pays représentés**. Onze autres sommets ont eu lieu depuis.

L'organisation en 2006 du sommet de Bucarest (Roumanie), prévue pour la première fois dans un pays d'Europe centrale, souligne bien l'extension de plus en plus planétaire de la construction francophone.

Le douzième sommet a eu lieu à Québec en octobre 2008, à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de la ville.

## **La Francophonie aujourd'hui**

La Francophonie est une organisation internationale fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes. Elle regroupe, à l'heure actuelle 56 états et gouvernements et 14 états et gouvernements observateurs (soit 70 pays qui adhèrent à la Francophonie). Présente sur cinq continents, elle offre, en termes de représentativité, un poids identique à celui de l'Union africaine ou du Commonwealth puisqu'elle regroupe plus du quart des États membres de l'Organisation des Nations Unies.

Elle s'est récemment transformée, de par la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis au Sommet de Hanoi en novembre 1997, en une institution politique internationale à part entière, avec la création de la fonction de Secrétaire général. M. Boutros Boutros-Ghali a été le premier Secrétaire général de la Francophonie suite à son élection lors de la conférence des chefs d'État et de gouvernement réunie à Hanoi en 1997.

Le 20 octobre 2002, lors du Sommet de Beyrouth, les chefs d'État et de gouvernement ont procédé à l'élection de M. Abdou Diouf au poste de Secrétaire général de la Francophonie. Ce dernier est entré en fonction au début du mois de janvier 2003. Son mandat a été reconduit par les chefs

d'Etat et de gouvernement, lors du Sommet de Bucarest (2006), pour une durée de 4 ans.

### Diapo 3

Les institutions de la Francophonie sont les instances institutionnelles reconnues par la Charte de la Francophonie. Citons notamment la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet), la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), le Secrétariat général de la Francophonie, l'Organisation internationale de la Francophonie, et les quatre opérateurs directs et reconnus du Sommet à savoir : l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5Monde, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Université Senghor d'Alexandrie.

#### Organigramme de la Francophonie

**AIMF** : Créée en 1979, 172 villes dans 46 pays. Opérateur de la Francophonie pour la coopération décentralisée, l'AIMF est un réseau de villes et d'associations de villes au service du développement des collectivités locales. Elle concourt à une meilleure gestion des municipalités en favorisant les échanges d'expériences et en finançant des projets concrets qui mobilisent son réseau d'experts.

**AUF** : Créée en 1961 (Aupelf), 686 Universités dans 81 pays différents. Agence de moyens qui favorisent les échanges Nord-Sud et Sud-Sud. Elle dispose d'Instituts : IFAG, IFE IFI et IFGcar et d'un réseau de campus numérique (45).

**TV5Monde** : Créée en 1984, l'image de la Francophonie dans le monde.

**Université Senghor** : Créée en 1989 lors du Sommet de Dakar, a ouvert ses portes à Alexandrie en 1990.

**Tous les opérateurs** ainsi que l'OIF se sont engagés à respecter le cadre stratégique décennal de la francophonie adopté lors du Sommet de Ouagadougou en 2004 dont le thème était « La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable ».

Toutes les actions de coopération de la Francophonie sont axées vers le **développement durable**. Ainsi, dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable, l'alphabétisation et l'éducation doivent occuper une place de premier plan. En effet, parmi les objectifs du millénaire pour le développement, figure l'éducation primaire pour tous, offrant aux filles les mêmes possibilités d'éducation qu'aux garçons.

La Francophonie contribue, avec ses moyens, à la réalisation de cet objectif. Le cadre stratégique décennal de la Francophonie prévoit qu'avec ses opérateurs, elle doit mettre l'accent sur un certain nombre de domaines clés :

- L'accès multiplié aux technologies de l'information et de la communication, qui permettent de participer aux marchés mondiaux, de promouvoir la responsabilité politique, d'améliorer la fourniture des services de base et de développer les possibilités locales ;
- Le renforcement des capacités, facteur déterminant dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable dans sa composante sociale, économique, culturelle et environnementale. Les Etats doivent être également en mesure de mieux saisir les enjeux des grands rendez-vous internationaux et de participer en connaissance de cause aux négociations internationales, notamment commerciales. Pour mieux faire entendre leurs voix au sein de la communauté internationale, les concertations entre les pays membres doivent être intensifiées ;
- La bonne gouvernance, c'est-à-dire la mise en place d'institutions et de processus mieux adaptés aux besoins des citoyens, en renforçant leur participation, l'amélioration de la gestion publique, la sécurité juridique et la lutte contre la corruption.

### Liste des missions et des objectifs stratégiques du cadre stratégique décennal (Ouagadougou 2004)

**Mission A : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique :**

***A1 : Renforcer l'usage et assurer la promotion de la langue française.***

A1.1 Renforcer l'usage du français dans les institutions internationales et les grandes manifestations.

A1.2 Renfoncer, notamment grâce à TV5, la présence francophone dans le paysage audiovisuel international.

A1.3.a Faire de la langue française un vecteur d'expression de la modernité en appuyant la pratique du français en tant que langue scientifique et technique ;

A1.3.b Faire de la langue française un vecteur d'expression de la modernité en renfonçant la présence du français dans les technologies de l'information et de la communication, notamment pour améliorer la diffusion de la connaissance ;

A1.3.c Faire de la langue française un vecteur d'expression de la modernité en favorisant l'apprentissage du français aussi bien dans les systèmes éducatifs formels, y compris universitaires, que par l'utilisation des médias et des technologies de l'information.

### ***A2 : Préserver et mettre en valeur la diversité culturelle et linguistique***

A2.1 Sensibiliser les Etats à la nécessité de se doter de politiques culturelles nationales et les aider à les formuler.

A2.2 Accompagner et soutenir la production nationale et locale ainsi que l'insertion des produits culturels notamment audiovisuels dans les circuits de diffusion et de commercialisation.

A2.3 Poursuivre la mobilisation des Etats en faveur de l'adoption à l'Unesco et de la mise en œuvre d'une convention qui assure effectivement la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

A2.4 Promouvoir la diversité culturelle et la pluralité linguistique dans l'usage des technologies de l'information et participer activement à l'édification d'une société de l'information équitable tenant compte du besoin de solidarité numérique.

A2.5 Accroître la collaboration avec les autres aires linguistiques partenaires.

### **Mission B : Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme**

#### ***B1 : consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'Etat de droit***

B1.1 Renforcer les capacités des institutions garantes de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de la paix, particulièrement celles de la Justice, et soutenir la liberté d'expression et le pluralisme des médias.

B1.2 Accompagner les processus démocratiques, en appuyant l'organisation et le déroulement des élections, le fonctionnement des institutions parlementaires ainsi qu'une démocratie locale effective.

B1.3 Inciter les Etats et gouvernements à ratifier et à mettre en œuvre les principaux instruments internationaux et régionaux pertinents.

B1.4 Contribuer au développement d'une culture démocratique en encourageant les partenariats publics et privés et le renforcement des réseaux œuvrant à la consolidation de l'Etat de droit, et en favorisant la coopération avec d'autres organisations internationales.

***B2 : Contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix***

B2.1 Développer les capacités du dispositif d'observation et d'évaluation, y compris par la mise en œuvre de mécanismes de veille et d'alerte précoce.

B2.2 Participer aux efforts de médiation, de bons offices et de recherche du dialogue et de la réconciliation, en particulier par des missions mandatées par le Secrétaire général.

B2.3 Participer à la définition et à la mise en œuvre de cadres d'accompagnement concertés tenant compte des réalités spécifiques et œuvrant à la mobilisation effective des ressources.

**Mission C : appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche**

***C1 : contribuer à l'effort international pour permettre aux Etats et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes***

C1.1 Participer aux diagnostics sur l'état et les besoins des systèmes éducatifs.

C1.2 Aider les Etats et gouvernements à réformer et renforcer leur système éducatif, leur permettant ainsi d'être admissibles aux financements internationaux et, le cas échéant, les soutenir dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'éducation pour tous.

C1.3 Soutenir la formation des cadres de l'éducation en vue d'améliorer la gestion des systèmes éducatifs.

C1.4 appuyer le développement des réseaux régionaux et interrégionaux d'échanges d'expertise, d'expériences et d'outils en matière d'éducation, en particulier sur le réseau électronique.

***C2 : Favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi***

C2.1 Développer la mise en réseaux des universités et des chercheurs du nord et du sud, favoriser l'éclosion de pôles d'excellence à vocation régionale et appuyer les projets de mobilité des jeunes.

C2.2.a Contribuer au renforcement de l'enseignement technique et professionnel en incitant à l'établissement de passerelles avec l'enseignement général et universitaire.

C2.2.b Contribuer au renforcement de l'enseignement technique et professionnel en incitant à une coopération active avec le secteur privé (entreprises et associations).

C2.3 Favoriser les efforts d'éducation informelle, en utilisant notamment les médias modernes (audiovisuel, technologies de l'information et de la communication, enseignement à distance...), facilitant l'accès à l'emploi pour les publics nos scolarisés, déscolarisés ou adultes.

**Mission D : Développer la coopération au service du développement durable et de solidarité.**

*D1 : Contribuer par la coopération aux efforts de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement durable.*

D1.1 Inciter à l'adoption de stratégies nationales de développement durable, favoriser leur rapprochement au niveau régional et à valoriser les démarches exemplaires.

D1.2 Faciliter l'accès des pays membres aux financements internationaux par la veille, l'échange d'information et l'acquisition des moyens de planification et de gestion intégrés à une stratégie nationale de développement durable.

D1.3 Développer l'apprentissage et l'accès aux technologies de l'information et de la communication et aux moyens modernes de gestion.

D1.4 Appuyer le développement des métiers de la culture en encourageant les productions culturelles par un soutien à la capacité technique et par de partenariats avec les entreprises.

D1.5 Favoriser le développement d'institutions de micro-finance qui, comme les technologies de l'information et de la communication, peuvent avoir des effets multiplicateurs permettant, notamment aux femmes et aux jeunes, de trouver plus facilement un emploi.

D1.6 Contribuer par l'expertise, par le développement des capacités et la concentration, à la formulation de politiques nationales de gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles, l'eau et l'énergie notamment.

D1.7 Renforcer la capacité des Etats à établir, notamment par la définition et la mise en place de cadres réglementaires, une gouvernance favorable à la création d'activités économiques et incitatives au développement du secteur privé et de l'investissement.

## *D2 : contribuer à l'intégration des PVS/PMA francophones à l'économie mondiale*

D2.1 Améliorer la capacité des Etats à faire valoir leurs intérêts dans les négociations internationales et à défendre leurs projets auprès des institutions financières internationales et des coopérations bilatérales et multilatérales.

D2.2 susciter des concertations permettant l'échange d'information et, le cas échéant, le développement de positions communes lors des grands forums internationaux.

D2.3 Contribuer à l'amélioration de la gouvernance, condition indispensable à l'accès aux ressources internationales publiques et aux investissements directs par le secteur privé.

### **Mission : Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité**

La Francophonie s'engage à agir pour le développement durable en appuyant l'amélioration de la gouvernance économique, le renforcement des capacités, la concertation et le recherche de positions communes dans les grandes négociations internationales. Cette mission est étroitement liée à la capacité des Etats à rendre compatibles leur intégration à l'économie mondiale et une lutte efficace contre la pauvreté, élément de leur stratégie nationale de développement durable.

Pour la Francophonie, le développement ne sera durable que s'il repose sur 5 piliers :

- 1- La gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles.
- 2- Un progrès économique inclusif et continu.
- 3- Un développement social équitable s'appuyant sur l'éducation et la formation.
- 4- Démocratie et Etat de droit à tous les citoyens.
- 5- Respect de la diversité culturelle et linguistique.

- **Un développement respectueux de l'environnement** et soucieux de la conservation des ressources naturelles :

La Francophonie s'est engagée à faire appliquer les conventions de Rio et à faire aboutir la ratification et la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Lors du Sommet de Québec, l'environnement faisait partie des thèmes abordés.

La déclaration de Québec prévoit entre autres :

- La promotion d'une meilleure gouvernance de l'eau incluant la gestion transfrontalière des eaux ;

- Encourager la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès durable à l'eau potable ;
- Soutenir les initiatives qui contribuent à une gestion responsable et durable des forêts et la lutte contre la déforestation et la désertification.

Le prochain Sommet prévu fin 2010 à Antananarivo, traitera de la biodiversité.

### **- Un développement économique continu**

Il faut renforcer la solidarité économique en faveur du développement conformément aux recommandations des ministres francophones de l'économie réunis à Monaco en 1999.

Rien n'est possible sans l'économie. Lors du colloque organisé par l'Université Senghor en 2007 sur « Economie et Francophonie », la déclaration finale affirmait : *« la Francophonie a besoin d'une stratégie de développement économique sans laquelle ses actions en matière de solidarité, de démocratie et de développement durable resteront fragiles »*.

La Francophonie a mis en place des formations au management des entreprises et à l'entrepreneuriat : il existe l'IFAG à Sofia et l'IFE à l'Île de Maurice et l'IFGcar en Haïti mais les besoins de formations sont immenses.

La Francophonie s'est investie durant l'année 2005, année de la Microfinance et depuis par l'organisation de colloques et de séminaires sur le sujet car la microfinance peut être un élément intéressant dans la lutte contre la pauvreté. Mais ceci reste encore insuffisant, à mon avis, il faudrait aller plus loin en créant par exemple une banque de développement qui aurait en charge le développement des entreprises culturelles dans les pays francophones, ce qui est essentiel si l'on veut que la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion des expressions culturelles ait un sens.

Mais les états ne peuvent pas tout et la Francophonie reconnaît le rôle positif que peut jouer le secteur privé comme moteur de la croissance économique.

Pour que ce secteur puisse se développer, il faut un environnement juridique favorable. En ce sens, la Francophonie soutient l'Ohada, organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

### **- Un développement fondé sur la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme :**

La Francophonie entend apporter une contribution significative à la promotion de la paix, de la démocratie, et au soutien à l'état de droit et aux droits de l'Homme, en mettant l'accent sur la prévention. Une vie politique apaisée et la jouissance par les citoyens de tous leurs droits, objets de la Déclaration de

Bamako (2000), sont en effet considérées comme des éléments indissociables du développement durable.

La gestion des affaires publiques conforme aux principes de la bonne gouvernance est essentielle pour une redistribution plus équitable des ressources.

La Francophonie choisit de mettre l'expertise de son vaste réseau inter-gouvernemental, institutionnel, universitaire et non gouvernemental au service de ses pays membres en vue de renforcement des capacités nationales, du règlement des conflits et de l'accompagnement des sorties de crise. Par son action, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue efficacement à la réalisation de ces objectifs.

### **- Un développement social équitable qui prend appui sur l'éducation et la formation**

L'éducation et la formation sont des fondements essentiels du développement durable. C'est la raison pour laquelle, l'OIF a une direction de l'Education qui travaille en étroite collaboration avec le CONFEMEN.

Avec l'AUF, il y a actuellement un programme expérimental de formation des maîtres (IFADEM, Bénin, Haïti, Burundi, Madagascar). L'Université Senghor, forme des formateurs de directeurs d'établissements scolaires.

L'AUF, pour sa part, est entièrement vouée aux coopérations universitaires, car l'enseignement supérieur joue un rôle primordial dans la construction des sociétés. Elle donne chaque année environ 2000 bourses d'études et de mobilité, les campus numériques (45) accueillent les étudiants, enseignants et chercheurs.

### **- Un développement attentif à la diversité culturelle et linguistique.**

Le plein respect de la promotion de la diversité culturelle et linguistique constitue l'un des piliers du développement durable.

La Francophonie a été construite, dès l'origine, par des hommes et des femmes d'horizons économiques et culturels très divers, évoluant dans des contextes politiques et sociaux multiples. L'utilisation d'une langue commune, le Français, est donc toujours allée de pair avec le respect d'une large diversité culturelle indispensable à la réussite de cette ambition qu'est-la Francophonie. Aujourd'hui, 70 pays, dont 14 en qualité d'observateur, répartis sur les cinq continents, ont adhéré à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

A l'heure de la Mondialisation, la communauté francophone a eu rapidement conscience des dangers et des menaces qu'elle faisait peser sur sa diversité. Donc, très tôt, la Francophonie s'est mobilisée pour la défense et la promotion de la diversité culturelle. Ainsi, en 2001 à Cotonou, s'est tenue la conférence des Ministres francophones de la culture, peu avant que l'UNESCO n'adopte sa déclaration universelle sur la diversité culturelle.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en collaboration avec les ambassadeurs francophones à l'UNESCO, s'est beaucoup impliquée pour l'élaboration et l'adoption, en 2005, de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ». Elle s'est ensuite engagée auprès de ses membres pour une ratification large et une entrée en vigueur rapide (mars 2007). En juin 2008, 83 états avaient déposé leurs instruments de ratification auprès de l'UNESCO, parmi eux, 43 membres de la Francophonie.

Plutôt que de brandir le choc des civilisations comme l'a fait Samuel Huntington, c'est le dialogue des cultures qui promeut la Francophonie. Il y a là un large recouvrement entre les valeurs défendues par la Francophonie et les besoins d'une mondialisation humaniste.

Selon Léopold Sédar Senghor : *« La Francophonie c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire ».*

Chez Senghor, il n'ya pas de choc des civilisations mais une rencontre qui donne naissance à un monde de paix.

Un autre père fondateur de la Francophonie, Norodom Sihanouk nous dit *« la Francophonie doit se consacrer en priorité à la valorisation des cultures nationales, à leur dialogue, à leur rapport à cause de la paix ».*

Nous sommes ici au cœur de l'idée de diversité culturelle qui pourra nous aider à mieux vivre ensemble dans un monde pacifique ; diversité culturelle qui garantit le traitement particulier des biens et des services culturels dans le cadre de nouvelles règles, les biens et services culturels n'étant pas des marchandises comme les autres.

La diversité culturelle, c'est la recherche de la compréhension mutuelle, du dialogue, des échanges et des valeurs partagées. Le respect de la diversité

culturelle est devenu un enjeu majeur non seulement de la mondialisation, mais surtout de la paix dans le monde.

La Francophonie se veut être un espace de liberté, de culture, de communication et de solidarité multilingue ; le français pouvant cohabiter avec les autres langues nationales ou régionales. L'idée de diversité culturelle correspond à la mission politique, diplomatique et culturelle que s'est fixée la Francophonie, faire de l'espace Francophone un espace d'échanges et de dialogues.

*« S'enrichir de nos différences pour converger vers l'universel »* Léopold Sédar Senghor.

### Pour conclure :

La Francophonie institutionnelle voulue par ses pères fondateurs Senghor, Diori, Bourguiba et Sihanouk, est encore jeune et malgré plusieurs réformes, elle n'a sans doute pas atteint une structure définitive.

Mais l'influence et le rôle de la Francophonie ne se limite pas à son budget. Ainsi la convention votée à l'Unesco sur les biens culturels est une victoire de la Francophonie.

Dans le monde actuel en crise, l'OIF peut jouer un rôle dans la réorganisation du marché mondial, etc.

La Francophonie est une belle ambition, mais je dirais que ses moyens limités ne lui permettent pas d'atteindre efficacement tous les objectifs fixés

Budget OIF: 83 millions d'Euros.

Budget AUF: 40 millions d'Euros.

Budget Senghor : 2, 2 millions d'Euros.